



Bourgogne-
Franche-Comté



Référentiel technico-économique ovin viande (conjoncture 2019/2020)

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET



Ce document, destiné aux conseillers et à toute personne souhaitant créer un atelier ovin viande, explicite les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DÉFINITIONS

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par lutte ou pour une campagne

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de 6 mois) destinée à la reproduction.

Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple), il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico-économique : l'Effectif Moyen Présent (EMP) de femelles (de plus de 6 mois).

Les deux approches (zootechnique et technico-économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif Moyen Présent de 600 femelles, passe par un minimum de 581 et un maximum de 623.

Femelles de + de 6 mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois	597	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597		
Agnelles nées à l'automne N-1					37								37	
Agnelles nées en hiver							36						36	
Agnelles nées au printemps N											37		37	
Femelles mortes	1	1	1	6	2	2	7	3	2	3	2		30	
Femelles réformes						40					40		80	
Effectif fin de mois	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597	597		600

Pour estimer la conversion en UGB du cheptel ovin, il faut différencier les systèmes en « bergerie » où le couple mère-agneau est équivalent à 0.15 UGB et les systèmes « herbagers » où il se situe entre 0.16 et 0.18 UGB.

Agneaux

L'agneau d'herbe

Il naît de janvier à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière.

Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 90 et 210 jours à un poids carcasse de 17 à 21 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids de carcasse/poids vif est de 46 %.

Les ventes débutent en mai.

La dénomination "agneau gris" ou "agneau de report" est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.

L'agneau de bergerie

Il naît majoritairement d'août à décembre, période principale d'agnelage en système céréales-ovins et complémentaire en conduite herbagère.

Il est nourri exclusivement au concentré, du commerce ou fermier, et le plus souvent avec de la paille.

Il est abattu entre 90 et 130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement) à un poids de carcasse de 17 à 21 kg.

Le rendement poids de carcasse/poids vif est de 48 %.

Balance d'inventaire agneaux

L'équilibre de la balance d'inventaire d'agneaux est une condition *sine qua non* de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Sa vérification est indispensable.

D'un côté, les sorties d'agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés) et en stock fin (qui correspondent au stock début de la campagne suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

De l'autre, les agneaux en stock au début de la campagne (en pratique ce nombre est le plus difficile à connaître car correspondant à la date la plus ancienne) et les agneaux nés.

Exemple :

Sorties d'agneaux	
Agneaux morts	24
Agneaux conservés	20
Agneaux vendus	110
Agneaux en stock fin	9
Agneaux autoconsommés	5
TOTAL	168

Entrées d'agneaux	
Stock début	? (8)
Agneaux nés	160
TOTAL	168

Principales races ovines en Bourgogne-Franche-Comté

Rustiques

BMC
Limousine
(Pure ou F1)
Rava (Pure ou F1)

Prolifiques

Romane (Pure ou F1)
Grivette (Pure ou F1)

Bouchères saisonnées

Hampshire
Mouton Charollais
Rouge de l'Ouest
Southdown
Suffolk Texel

Bouchères désaisonnées

Berrichon du Cher
Charmoise
Ile-de-France

REPRODUCTION

Saison sexuelle et contre-saison

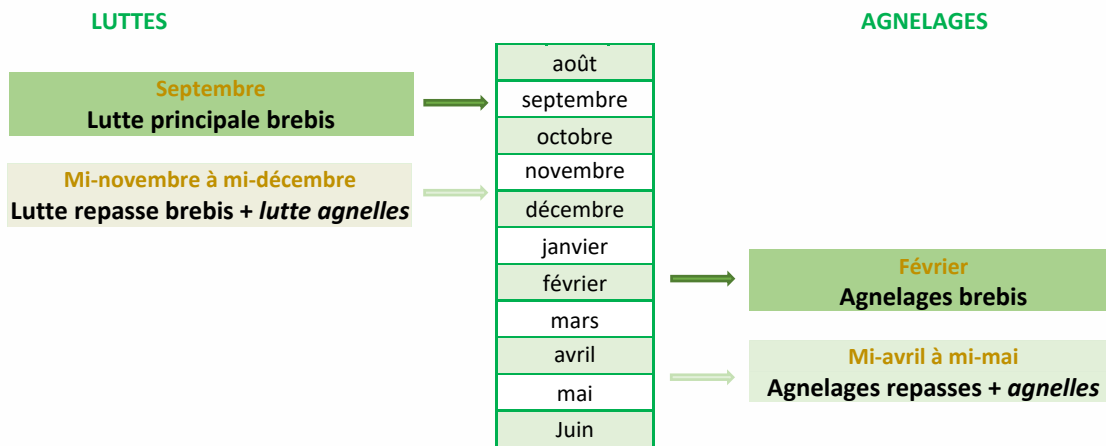
La durée du cycle sexuel est d'une durée moyenne de 17 jours (+/- 2 jours).

La durée de gestation pour une brebis est de 147 jours (+/- 5 jours).

La saison sexuelle des brebis correspond aux jours de durée décroissante (soit de septembre à décembre). A cette période, le taux de fertilité recherché est de 94 % (80 % pour les agnelles, 97 % pour les adultes).

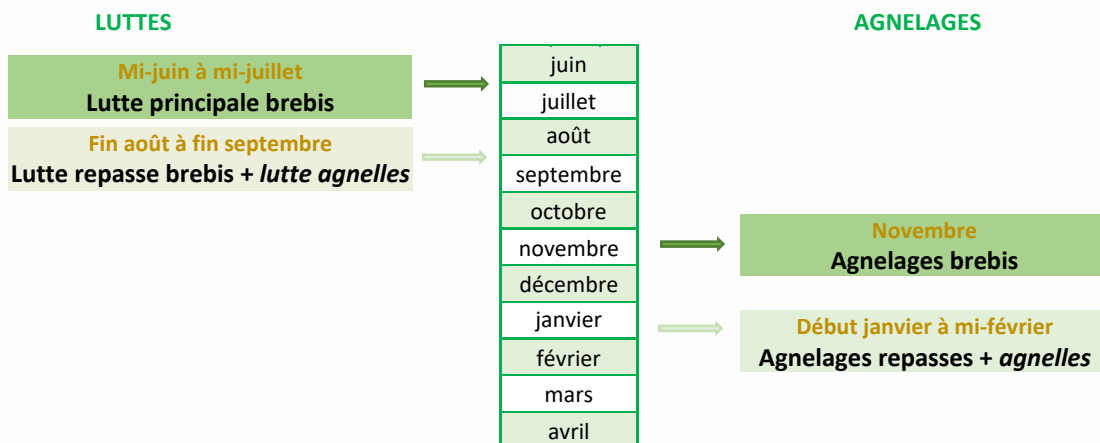
En contre-saison (d'avril à juin), la fertilité naturelle des brebis de races désaisonnées (type Ile-de-France, prolifique) est de 80 %, celle des races herbagères de 60 % avec synchronisation des chaleurs.

Une période de mise bas par an, au printemps en système herbager



La lutte des brebis à l'automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 à 6 semaines. L'agnelage principal est centré sur février et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l'herbe. Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées. Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d'agnelage. L'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel proche de 94 % pour l'ensemble brebis + agnelles.

Une période de mise bas par an, à l'automne en système bergerie



La lutte de 5 à 6 semaines en contre-saison sexuelle demande une préparation soignée des béliers et un nombre limité de femelles par bélier pour obtenir une fertilité de 80 %. Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées et avec les brebis vides de la lutte principale. Après chaque lutte, un constat de gestation (entre 42 et 60 jours après le retrait des béliers) est pratiqué afin d'obtenir un taux de mise bas proche de 94 %.

Plusieurs périodes de mise bas par an

Afin d'écrêter les pointes de travail (il est raisonnable de ne pas dépasser 250 agnelages par travailleur et par période), d'adapter la conduite des lots à la capacité de logement des bâtiments et d'étaler les entrées d'argent, le troupeau est parfois conduit en 2 périodes d'agnelages, au printemps et à l'automne.

L'objectif de l'éleveur est de mettre en lutte la moitié du troupeau à chaque période. Compte tenu des différences de fertilité selon la saison, des brebis ayant mis bas en début d'année sont luttées dès juin. Les agnelles sont mises à la reproduction en saison sexuelle à partir de 8 mois et doivent peser les 2/3 du poids adulte.

Critères de reproduction

Taux de mise bas	[Nombre de mises bas (avortements compris) /effectif femelles (mises à la reproduction ou EMP)]*100 Si le troupeau est conduit en une seule lutte par an, le taux de fertilité sur la lutte correspond au taux de mise bas annuel.
Taux de prolificité	[Nombre d'agneaux nés (vivants et morts)/nombre de mises bas]*100
Taux de mortalité agneaux	[Nombre d'agneaux morts/nombre d'agneaux nés]*100
Taux de productivité numérique	[Nombre d'agneaux vendus et conservés /effectif femelles (mises à la reproduction ou EMP)]*100

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Taux satisfaisants	Races bouchères (lutte naturelle)	Races prolifiques (pures ou croisées)
Mise bas annuel	> 94 %	> 94 %
Prolificité	> 150 %	> 180 %
Mortalité agneaux	< 15 %	< 20 %
Productivité numérique	> 120 %	> 135 %

Taux de renouvellement des brebis	20 %
Taux de renouvellement des béliers	30 %
Nombre de brebis/bélier en saison sexuelle	30
Nombre de brebis/bélier en contre-saison	20

SYSTEME FOURRAGER

Chargement global/ha SFP

Chargement global	
Herbager	5 à 7 brebis / ha
Bergerie	9 à 12 brebis / ha

Valeur des UGB techniques par catégorie pour réaliser les prévisions fourragères

- Brebis = 0,14 UGB
- Bélier = 0,15 UGB
- Agneau et Agnelle de plus de 6 mois = 0,11 UGB
- Agneau sevré = 0,05 UGB
- Agneau non sevré = 0,03 UGB

Composition moyenne des fumiers à la sortie de la bergerie en m³ de produit brut

(Source : Idele, 1998 et CA 21, 2013)

	MS	Mo	N	P	K
Fumier d'ovin	300	230	6.7	4	12
Compost de fumier d'ovin	370	141	10	6	14

Quantité de fumier produite : environ 670 kg/brebis/an avec 4 mois en bâtiment

ALIMENTATION

Consommation de concentré et de fourrage (par couple brebis/agneaux)

Rapporté à l'Effectif Moyen Présent (femelles de + 6 mois)	Séjour en bâtiments	Concentré en kg	Fourrage en kg MS
Conduite herbagère	Lactation brebis et engraissement des agneaux au pré	30 à 200 selon le temps de présence en bâtiment, la période de mise bas et le degré de mixité	90 à 200 selon le temps de présence en bâtiment et la période de mise bas Paille litière de 10 à 80 kg
Conduite en bergerie	Lactation des mères en bergerie et à l'herbe Agneaux en bergerie	200 à 300 selon la productivité numérique	200 à 350 selon la productivité numérique et la durée de lactation en bergerie Paille litière et paille alimentation : environ 150 kg

Tendanciellement, les **consommations de concentré augmentent** quels que soient les modes de conduite. Souvent dans les élevages "céréales ovins", l'état corporel des brebis devient excessif. En région herbagère, les quantités rapportées à la brebis sont toujours inférieures dans les élevages mixtes bovins-ovins comparativement à celles des systèmes spécialisés. Dans ces cas, le flushing peut être réalisé à l'herbe avec un apport de concentrés.

Ces critères globaux peuvent être déclinés par catégorie animale :

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentré	Fourrage
Brebis système herbage	~ 3 semaines à 2 mois	25 à 80 kg	90 à 120 kg MS
Agnelle complémentée à l'herbe du sevrage à la lutte	0	15 à 35 kg	0
Agneau d'herbe complémenté	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis système bergerie	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, période d'agnelage en bergerie)	60 à 100 kg	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	50 à 60 kg	100 à 120 kg MS
Agneau de bergerie	90 à 130 jours	65 à 90 kg	30 kg MS

Poudre de lait	12,5 kg par agneau
Minéraux (sel + oligo-éléments)	4 à 6 kg, soit 3 à 6 € par brebis

CHARGES OPERATIONNELLES

Frais d'alimentation

Catégorie	Prix (€ / tonne brute)
Céréales autoconsommées	140
Protéagineux autoconsommés	200
Céréales achetées	190
Pois	240
Tourteau colza	270
Luzerne déshydratée	235
CMV	1000
Aliment concentré brebis	280
Aliment concentré engraissement agneau	310
Aliment complémentaire azoté	360
Poudre de lait pour allaitement artificiel	2 500

	Charges opérationnelles d'alimentation (€ / brebis)	Quantité de concentrés kg / brebis	% concentrés prélevés
Systèmes ovins spécialisées herbagers	60 à 80	180 à 230	23 %
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	40 à 60	180 à 240	30 %
Systèmes ovins-céréales	60 à 80	260 à 280	54 %

Comme pour les agneaux, les variations de stock de concentré sont à prendre en compte.

Exemple :

+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0 t	4.0 t	10.0 t	2.0 t	1.0 t	13.0 t

Frais divers d'élevage (reproduction, identification, tonte, petites fournitures, cotisations spécifiques, litière non comprise) à approfondir selon la période de lutte sur synchronisation hormonale

Par brebis	7 à 11 €
------------	----------

Pose Eponge + PMSG :
5.40 €/brebis
Constat de gestation :
1.10 €/ brebis
Tonte : 2€/brebis

Frais vétérinaire

Par brebis	8 à 14 €
------------	----------

Frais sur la Surface Fourragère Principale

Systèmes ovins spécialisées herbagers	6 à 20 € / brebis
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	30 à 52 € / brebis
Systèmes ovins-céréales	80 à 150 € / brebis

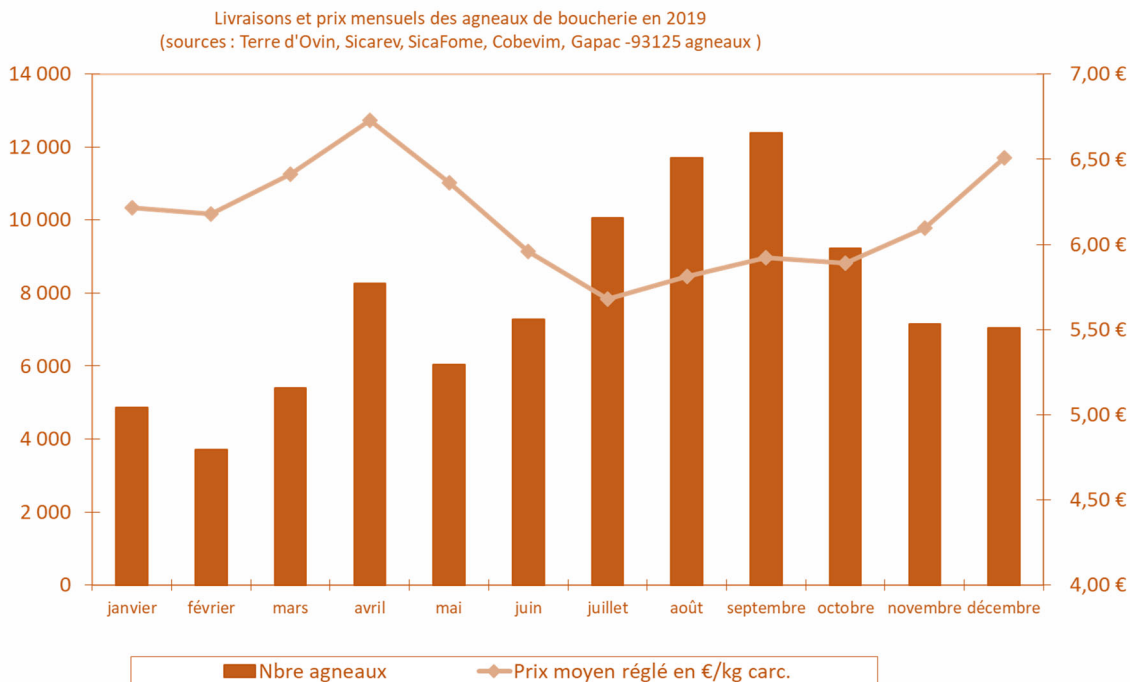
Ces données dépendent du niveau de fertilisation des prairies, du taux de prairies temporaires sur l'exploitation et du nombre d'ha récoltés.

VENTES

Agneaux

Moyenne annuelle **6,09 € par kgc** avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Le prix moyen annuel en 2019 est très marqué par le trimestre de vente.



Réformes

Catégorie	Prix par tête
Brebis (70 kgv)	85 €
Bélier (100 kgv)	100 €

Laine

	Quantité/brebis	Prix/kg
Brebis herbagère	2 à 3 kg	0 à 0.5 €/kg

ACHATS DE REPRODUCTEURS

Catégorie	Prix par tête (hors transport)
Brebis	120 à 180 € selon possibilité de tri des animaux ou non, disponibilité, niveau génétique et stade physiologique
Agnelle de moins 6 mois	140 à 180 € selon la génétique
Agnelle entre 6 mois et 1 an	150 à 200 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 12 mois (inscrit)	400 à 500 €
Béliers de plus de 12 mois (inscrit)	450 à 550 €
Béliers de 2 ^{nde} main	200 à 250 €

VALEUR D'INVENTAIRE DES ANIMAUX (POUR UN CHEPTEL STANDARD)

Catégorie	Prix par tête
Bélier	230 €
Brebis rustique	105 €
Brebis herbagère	115 €
Agnelle d'auto renouvellement	125 €
Agnelle de sélection	Prix de vente des agnelles
Agneau	29 € à 1 mois, 58 € à 2 mois, 88 € à 3 mois, 105 € au-delà de 3 mois

AIDES OVINES COUPLEES (2019)

Aide	Montant	Conditions
Aides de base par brebis, avant modulation	22,05 €	0,5 agneau vendu/brebis/an Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC
Nouveaux producteurs	+ 6 €	Début d'une activité d'élevage ovin entre le 1er février 2017 et le 31 janvier 2020

ICHN

Pour les EA avec plus de 50 % d'UGB ovine, la part variable de l'ICHN des 50 premiers ha est majorée.

NB : L'attribution de l'ICHN est dégressive pour les exploitants pluriactifs dont les revenus agricoles sont inférieurs aux revenus non agricoles.

REPÈRES ÉCONOMIQUES

MARGE BRUTE, AVEC AIDES OVINES UNIQUEMENT

Systèmes ovins spécialisées herbagers	90 à 105 € / brebis
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	100 à 110 € / brebis
Systèmes ovins-céréales	70 à 90€ / brebis

CHARGES DE STRUCTURES

Investissements spécifiques à la production ovine :

Clôtures	1 à 2 € / ml
Chien de troupeau	500 € / chiot
Construction bâtiment (aménagement inclus)	350 à 550 € / brebis
Construction Bergerie tunnel isolé avec portes et pignons	60 à 70 € / m ² (hors terrassement, maçonnerie et équipements)
Aménagement de bâtiment existant	80 à 100 € / brebis
Parc de contention fixe	3 000 à 5 000 €

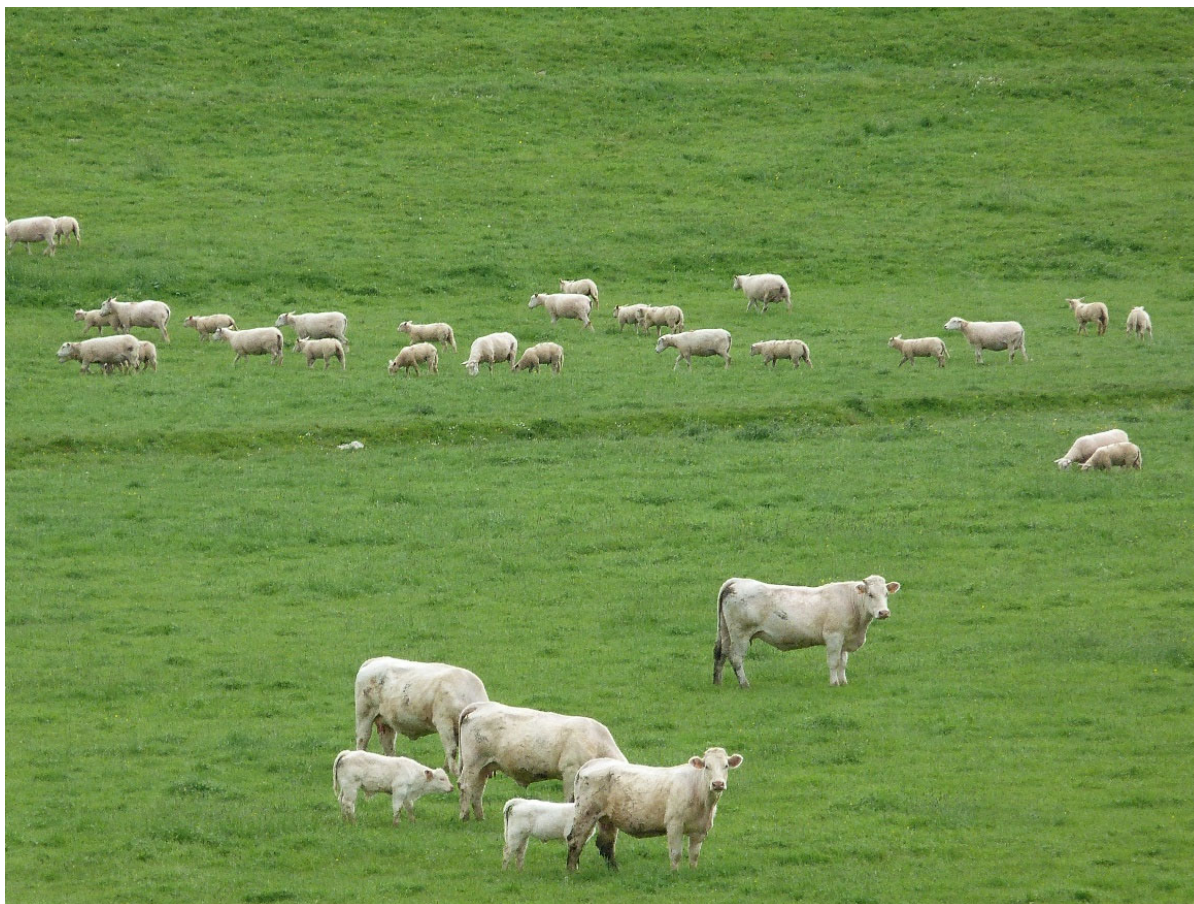
EBE

Dans les systèmes ovins spécialisés herbagers, l'EBE a visé est **40000€ / UMOe** (soit 30% EBE / PB). Ramené à la brebis, il est compris entre 60 et 80 €.

REPÈRES COUPROD SYSTÈMES HERBAGERS

(SOURCE : RESEAUX D'ELEVAGE, TRAITEMENT INSTITUT DE L'ELEVAGE)

En €/kgc vendu sur 83 exploitations :		
	2018	2019 estimé
Volume produit ou vendu par UMO atelier [non bénévole]	8 356	8 356
Détail par poste technique		
Foncier et capital	1,31	1,32
Frais divers de gestion	1,03	1,05
Bâtiments et installations	0,69	0,70
Mécanisation	2,51	2,55
Frais d'élevage	1,10	1,12
Approvisionnements des surfaces	0,65	0,68
Alimentation achetée	1,94	2,02
Travail	4,30	4,36
Coût de production total atelier	13,53	13,80
Nbre de SMIC / UMO exploitant	1,20	0,96
Produits de l'atelier	11,89	11,64
Dont Prix agneaux	6,50	6,33
Dont Aides	4,80	4,71
Résultats		
Prix de revient base SMIC 2	8,14	8,49



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Juin 2020 - ISSN : en cours
Référence Idele : 00 20 301 029 – Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)
Crédit photos : Chambres d'agriculture, Idele

Rédacteurs :

Aurore GERARD -Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr – Tél. : 03 80 90 68 72
Christophe RAINON - Chambre d'agriculture de la Nièvre – christophe.rainon@nievre.chambagri.fr – Tél. : 03 86 20 20 07
Laurent SOLAS - Chambre d'agriculture de Saône-et -Loire – lsolas@sl.chambagri.fr – Tél. : 03 85 29 55 59
Catherine BONIN – Chambre d'agriculture de l'Yonne – c.bonin@yonne.chambagri.fr – Tél. : 03 86 34 23 41
Anne-Marie BOLOT – Terre d'Ovin am.bolot@uca-feder.fr – Tél. : 06 88 16 23 95
Lucie LEGROUX - Chambre d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté – lucie.legroux@bfc.chambagri.fr - Tél. : 03 63 08 51 09
Marie MIQUEL– Institut de l'Élevage – marie.miquel@idele.fr – Tél. : 04 43 76 06 81

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

